



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2015

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'environnement et du développement

Quatrième session

Bangkok, 11-13 novembre 2015

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Rapport du Comité de l'environnement et du développement

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission et portées à son attention	2
II. Compte rendu des travaux	2
A. Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités	2
B. Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable	6
C. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.....	8
D. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.....	10
E. Examen de l'orientation future du sous-programme.....	10
F. Questions diverses.....	10
G. Adoption du rapport.....	11
III. Organisation de la session.....	11
A. Ouverture, durée et organisation	11
B. Participation	11
C. Élection du Bureau.....	12
D. Ordre du jour.....	12
E. Manifestations parallèles.....	13
Annexe Liste des documents.....	14

I. Questions appelant une décision de la Commission et portées à son attention

1. Le Comité fait part de son soutien en faveur de la configuration actuelle du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable.
2. Le Comité prend note du rôle joué par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans l'exécution d'enquêtes régionales sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable, enquêtes qui pourraient être présentées aux comités sectoriels pertinents de la CESAP en vue de les soumettre à la Commission à sa session suivante, puis au Forum politique de haut niveau sur le développement durable pour un nouvel examen. Elles pourraient être réalisées à partir d'exposés nationaux et de rapports volontaires de pays ou de groupes de pays d'un même groupement sous-régional.
3. Le Comité se félicite de l'intérêt manifesté par le Bangladesh pour accueillir la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en 2016.
4. Le Comité prie le secrétariat de veiller à la cohérence et à la coordination des forums de haut niveau organisés dans la région sur les questions d'environnement et de développement.
5. Le Comité soutient fortement le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement considérant que les projets exécutés sont ambitieux et qu'ils ont été conçus avec pragmatisme, et invite la Commission à envisager de valoriser les activités cohérentes sous les auspices du Programme.
6. Le Comité prie le secrétariat de faire en sorte que la documentation qui lui sera fournie pour examen lors des sessions à venir couvre un champ plus large, rende compte en détail de ses activités et renferme une analyse des tendances régionales, ainsi que des propositions pratiques sur ses activités futures.

II. Compte rendu des travaux

A. Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités

7. Le Comité était saisi du document intitulé « Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités » (E/ESCAP/CED(4)/1).
8. Le document, établi au titre du point 4 de l'ordre du jour, a été présenté par la responsable par intérim de la Division de l'environnement et du développement, qui a mis en exergue l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les problèmes de mise en œuvre liés à sa nature intégrée et transformatrice ainsi que les premières mesures prises en vue d'élaborer une feuille de route régionale à l'appui de son exécution.
9. Le Comité a été invité à réfléchir sur les initiatives à prendre pour donner suite au Programme à l'horizon 2030 et sur le rôle de la coopération régionale pour soutenir l'action menée au niveau national. Les délégations ont été invitées, à l'occasion d'une réunion-débat, à faire connaître leur point de vue sur les problèmes rencontrés, les possibilités offertes, les conditions à

remplir et la participation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre du développement durable.

10. Au Bangladesh, où la protection et l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité sont déjà une obligation constitutionnelle, le Programme à l'horizon 2030 avait déjà été pris en compte dans le septième plan quinquennal de développement et des indicateurs et des cibles déjà établis. Les processus législatifs de la République démocratique populaire lao ont été décrits comme évoluant à des rythmes différents, mais avaient toujours coïncidé avec le programme de développement durable. Les Tonga, petit État insulaire en développement, étaient confrontés à des risques considérables liés aux changements climatiques et à une pénurie de moyens pour financer des technologies et des infrastructures de substitution. Ce pays avait donc adopté une « approche à moindre coût » assortie d'objectifs ambitieux en matière d'utilisation des énergies renouvelables. Il a été proposé que les gouvernements et la société civile travaillent ensemble plus efficacement afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Il fallait, comme cela avait été souligné, que cette collaboration sorte du cadre des associations ponctuelles pour s'engager sur la voie de partenariats stratégiques à long terme qui se traduiraient par la transformation des sociétés.

11. Le participant à la réunion-débat représentant des organisations de la société civile a évoqué l'action qu'il convenait d'entreprendre aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial pour soutenir la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Cette action devait être menée avec la participation d'organisations de la société civile et d'autres acteurs, en tenant compte de la question du genre et des droits de l'homme. Il fallait souligner l'importance de la participation des sous-régions, particulièrement en ce qui concernait l'utilisation durable des ressources naturelles dans le cadre de la Communauté économique Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il fallait combler les lacunes béantes et persistantes de connaissances afin de disposer de l'autorité nécessaire pour effectuer la transformation voulue. Au niveau régional, il serait possible de consolider le financement du développement durable par la solidarité Sud-Sud, d'accorder des subventions, plutôt que des prêts et de lutter contre les mouvements illégaux de capitaux. Un organisme régional chargé des questions fiscales pourrait, entre autres, promouvoir des politiques d'imposition progressive.

12. Un autre participant a fait part de son point de vue sur les conclusions de la Consultation d'experts sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et souligné notamment l'action régionale dans le domaine fiscal, l'importance du financement de la réalisation de tous les objectifs de développement durable, la nécessité de coopérer avec les entreprises locales, notamment les petites et moyennes entreprises, la participation du monde universitaire et le renforcement des interactions entre science et politique. Il a évoqué également la nécessité pour la CESAP de travailler de manière plus synergique et cohérente afin d'être à même d'aider les États membres. Des groupes d'États membres pourraient agir de concert pour piloter le programme. Il était important dans le contexte mondial actuel que la région Asie-Pacifique joue un rôle moteur.

13. Un autre intervenant a souligné que la notion de sécurité de l'eau était multiforme et multidimensionnelle et que la CESAP devait jouer un rôle facilitateur pour le suivi de l'évolution des liens réciproques entre les cibles des objectifs de développement durable concernant l'eau et l'assainissement et le renforcement des mécanismes de rétro-information, le maintien du dialogue régional et sous-régional de haut niveau, l'utilisation des instruments d'observation terrestre permettant d'observer les ressources en eau et de

mesurer la pollution, le partage des connaissances et des données, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, en particulier dans la perspective de la construction de villes durables et résilientes quant à l'approvisionnement en eau.

14. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Fédération de Russie, Inde, Japon, Népal, Pakistan, et Thaïlande. Les organisations suivantes sont également intervenues: Organisation internationale du Travail (OIT), Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile, et Institut des stratégies environnementales mondiales.

15. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le secrétariat pour promouvoir la coopération régionale en matière de développement durable dans les domaines des politiques de l'environnement et du développement, de la sécurité énergétique, du développement urbain durable et de l'utilisation durable de l'énergie et de l'eau, et demandé que ces efforts se poursuivent et se renforcent.

16. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ainsi que les mesures concrètes qui avaient déjà été prises pour les réaliser. Il s'agissait notamment de l'intégration des objectifs de développement durable dans le processus de planification, des consultations sur les Objectifs du Millénaire pour le développement qui avaient facilité l'harmonisation des perspectives nationales concernant les objectifs de développement durable, d'un programme de développement du secteur public portant création d'un centre des objectifs de développement durable et de la mise en place d'arrangements pour le financement d'initiatives de développement innovantes pour soutenir ces objectifs et cibles, de la création de sous-comités chargés de commencer à suivre le développement durable, du renforcement des capacités relatives aux objectifs et d'une base de données les concernant. L'importance de la science et de la technologie, et en particulier de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ainsi que la nécessité d'encourager les parties prenantes à réaliser les objectifs de développement durable ont été notées.

17. Le Comité a noté qu'il fallait renforcer les mécanismes de coopération régionaux pour que se concrétise la vision d'un nouveau programme de développement. Des perspectives et des propositions relatives à une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avaient fait l'objet de discussions. Le Comité a reconnu à cet égard la nécessité de prendre en compte les différentes priorités et niveaux de développement économique et social ainsi que les difficultés afférentes. Il s'est félicité de la proposition tendant à ce que la feuille de route régionale porte essentiellement sur les moyens d'exécution en mettant en évidence les lacunes de la coopération dans les domaines de la science et de la technologie, du commerce et de l'investissement, de l'infrastructure, de la connectivité et de la création d'institutions. Pour une délégation, l'examen collégial ne serait pas un moyen acceptable pour passer en revue les progrès de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Par ailleurs, une analyse des insuffisances dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et une intervention dans le cadre du Programme à l'horizon 2030 seraient utiles.

18. Le Comité s'est félicité de l'engagement des États membres à l'égard de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Il a souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de coopération régionale pour appuyer cette mise en œuvre et de poursuivre sa collaboration étroite avec le secrétariat en la matière.

19. Le Comité a pris note de la proposition de plusieurs délégations visant à ce que la CESAP pilote les processus de suivi et d'examen au niveau régional du Programme à l'horizon 2030. De plus, la CESAP devrait continuer d'appuyer l'intégration régionale, de promouvoir les efforts de coopération Sud-Sud et Nord-Sud et de renforcer activement les capacités, y compris au moyen d'une assistance technique.

20. Le Comité a reconnu que le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable constituait une plate-forme régionale appropriée et efficace, y compris pour le suivi et l'examen en vue du Programme à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, et a noté avec satisfaction les points de vue et propositions formulés par les États membres.

21. Le Comité a noté en outre que le processus d'élaboration d'une feuille de route régionale pour faire suite aux conclusions du deuxième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable avait été engagé avec la convocation de la Consultation d'experts sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, tenue les 9 et 10 novembre 2015.

22. Une délégation a prié le secrétariat de fournir un complément d'information sur le processus d'élaboration de la feuille de route.

23. Le Comité a pris note des divers programmes entrepris par les États membres en soutien à leurs efforts pour relever le défi des changements climatiques dans le contexte du développement durable. Il s'agissait notamment d'initiatives portant sur le renforcement de la coopération régionale par le Programme de partenariat pour une passerelle verte, compte tenu de la Conférence internationale sur le Programme de partenariat pour une passerelle verte tenue à Astana du 13 au 14 novembre 2015, la gouvernance urbaine et les stratégies urbaines à faible émission de carbone, l'élargissement de l'accès à l'énergie par un programme de toitures solaires et de centrales solaires, une taxe sur le charbon, des programmes de villes intelligentes visant à utiliser les ressources de manière plus efficace et l'élaboration d'un plan-cadre pour un réseau de transports en commun et un réseau ferroviaire, et la connectivité énergétique mondiale avec une production d'électricité plus écologique. Des États membres avaient également fixé des objectifs ambitieux pour l'utilisation des énergies renouvelables, la réduction des émissions et des importations d'énergie.

24. D'autres initiatives importantes avaient été présentées par des États membres, notamment la promotion de la consommation et de la production durables, la mise en place de cadres institutionnels pour faire face aux changements climatiques et favoriser un développement vert à faible émission de carbone. Dans un pays, la notion d'économie de suffisance sous-tendait la mise en œuvre du développement durable tandis que dans un autre, une « mission » de nettoyage du pays faisait partie intégrante d'une stratégie de croissance verte. La notion d'« économie bleue » ouvrait de nouvelles perspectives pour le développement économique du littoral de la région.

25. Certains s'étaient inquiétés de l'évolution des catastrophes comme les inondations et les sécheresses ainsi que de la dégradation des terres, de l'eau et des forêts qui en résultait. Des initiatives de gestion des ressources naturelles, en particulier dans le secteur de l'eau, avaient été mentionnées, telles que la gestion des ressources au niveau des communautés, les programmes de reboisement venant renforcer la gestion des ressources en eau pour l'agriculture et l'énergie hydroélectrique et la gestion intégrée des ressources hydriques.

26. Le Comité s'est félicité de ce que le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable et le Centre pour la mécanisation agricole durable feraient rapport à ce Comité à partir de la période biennale 2016-2017.

27. Le Comité a apprécié les points de vue et les propositions formulées par les participants de la société civile. Il a noté l'importance de la participation de la société civile et des principales parties prenantes à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.

28. Le Comité a remercié le secrétariat d'avoir fait les préparatifs nécessaires pour la réunion, notamment en ce qui concernait sa documentation. Une délégation s'est déclarée préoccupée par l'organisation de la session du Comité et fait remarquer que le secrétariat n'avait soumis qu'un document officiel à l'examen du Comité, que ce document était dépourvu d'information sur les grandes réalisations de la CESAP dans le domaine de l'environnement et qu'il ne contenait aucune analyse d'ensemble des tendances régionales ni de propositions concrètes sur les activités futures.

B. Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable

29. Le Comité était saisi des documents ci-après: « Outcomes of the first and second sessions of the Asia-Pacific Forum on Sustainable Development » (E/ESCAP/CED(4)/INF/4); « Outcomes of the sixth Asia-Pacific Urban Forum and the High-level Regional Preparatory Meeting to Habitat III for Asia-Pacific » (E/ESCAP/CED(4)/INF/5); « Conclusion and recommendations of the 2014 policy dialogue on energy for sustainable development for Asia and the Pacific » (E/ESCAP/CED(4)/INF/6); « Report on the joint statement of the Executive Secretaries of the United Nations Regional Commissions for the Fifth International Forum on Energy for Sustainable Development » (E/ESCAP/CED(4)/INF/7), and « Experiences on water and green growth in Asia and the Pacific » (E/ESCAP/CED(4)/INF/8).

30. Le secrétariat a fait un exposé et mis en lumière les résultats d'un certain nombre de forums régionaux en rapport avec le sous-programme: environnement et développement. La première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenue à Pattaya (Thaïlande) du 19 au 21 mai 2014, avait permis d'établir un dialogue entre les États membres et d'autres acteurs et avait informé le Forum politique de haut niveau pour le développement durable des perspectives, priorités et objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique. La deuxième session du Forum, réunie à Bangkok les 21 et 22 mai 2015, avait été consacrée aux défis, possibilités et perspectives du développement durable dans la région, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'aux éléments et à la structure institutionnelle d'un mécanisme régional pour sa mise en œuvre, son suivi et son examen.

31. Le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, qui avait eu lieu à Jakarta du 19 au 21 octobre 2015, et avait été organisé par le secrétariat en partenariat avec le Gouvernement indonésien et plus de 30 partenaires, avait adopté l'Appel de Jakarta pour l'action contenant des recommandations établies dans une optique pluripartite sur les questions prioritaires à prendre en compte dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le « nouveau programme urbain » qui serait adopté à La Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Les résultats du sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation ont été présentés à la Réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région

Asie-Pacifique qui s'est tenue les 21 et 22 octobre 2015 et a été organisée par le Gouvernement indonésien et le secrétariat d'Habitat III.

32. La Concertation 2014 sur l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique a été organisée par le secrétariat du 26 au 28 novembre 2014 à Bangkok pour soutenir la mise en œuvre des résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Le cinquième Forum international sur l'énergie pour le développement durable réuni à Hammamet (Tunisie) du 4 au 7 novembre 2014 et organisé par les cinq commissions régionales, a débouché sur une déclaration commune appelant à accélérer la transition vers l'énergie durable. Enfin, l'atelier sur l'eau et la croissance verte en Asie et dans le Pacifique avait été organisé par le secrétariat en partenariat avec K-Water du 23 au 25 février 2015 à Bangkok pour préparer les contributions régionales au septième Forum mondial de l'eau.

33. Les représentants de l'Indonésie et de la Fédération de Russie ainsi que le représentant d'ONU-Habitat ont fait des déclarations.

34. La représentante de l'Indonésie a exprimé la reconnaissance de son Gouvernement au secrétariat et à ses partenaires pour avoir organisé avec succès le sixième Forum urbain pour l'Asie et le Pacifique, qui avait eu lieu à Jakarta et a noté que l'Appel à l'action lancé à cette occasion et la Déclaration de Jakarta pour Habitat III, qui avait été adoptée à la Réunion régionale préparatoire de haut niveau pour Habitat III pour l'Asie et le Pacifique, constituaient un important point de départ pour toute discussion sur les problèmes urbains, notamment à la troisième Réunion du Comité préparatoire pour Habitat III, qui devait se tenir à Surabaya (Indonésie) en juillet 2016, ainsi qu'à la réunion Habitat III elle-même.

35. Le Comité a accueilli avec satisfaction les résultats du sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation et a invité la CESAP à poursuivre son action en vue de faciliter les contributions régionales à Habitat III.

36. La Fédération de Russie et l'Indonésie se sont félicités des résultats et des recommandations de l'Appel à l'action de Jakarta, qui avait été formulé à l'issue d'un processus multipartite.

37. Une délégation a souligné que les approches en matière de développement urbain durable, notamment les modèles de développement de la ville verte, devraient tenir compte des circonstances et des priorités locales. Par ailleurs, l'approche fondée sur le lien eau-nourriture-énergie n'avait pas encore fait l'objet d'un accord à l'échelon international dans les documents des Nations Unies.

38. Une délégation a noté que l'inclusion de l'Objectif 11 du développement durable (Faire en sorte que les villes soient inclusives, sûres, résilientes et durables) dans le programme pour le développement durable à l'horizon 2030 encouragerait toutes les parties concernées à rechercher des solutions et qu'Habitat III définirait de nouvelles orientations pour un développement urbain visant à transformer les villes en centres de développement durable.

39. Le représentant de la Fédération de Russie a fait savoir au Comité que son Gouvernement travaillait activement aux préparatifs d'Habitat III, en collaboration avec le Bureau d'ONU-Habitat de Moscou, en particulier dans l'établissement de son rapport national, et que la politique nationale de la Fédération de Russie jusqu'à 2020 était conforme aux orientations de l'Objectif 11 du programme pour le développement durable.

40. Le Comité a remercié le secrétariat de ses efforts soutenus pour renforcer l'action de la Commission dans le domaine de l'énergie.

41. La représentante d'ONU-Habitat a informé le Comité des contributions apportées au sixième Forum urbain pour l'Asie et le Pacifique, lesquelles avaient comporté notamment l'organisation de séances et de manifestations parallèles, et celles de la première Assemblée Asie-Pacifique de la jeunesse urbaine, en partenariat avec le Gouvernement indonésien et la Banque asiatique de développement et du Grand groupe des Nations Unies sur les enfants et les jeunes, ces réunions s'étant tenues en séquence à Jakarta les 17 et 18 octobre 2015. Soulignant le rôle positif que pouvait jouer l'urbanisation dans le développement durable, elle a affirmé l'engagement d'ONU-Habitat d'aider les États membres à préparer Habitat III et à en appliquer les résultats; elle s'est félicitée du partenariat qui existait de longue date avec la CESAP et qui avait produit d'importants résultats, parmi lesquels *The State of Asian and Pacific Cities 2015*.

C. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

42. Le secrétariat a fait un exposé. Les États membres ont été invités à donner leur avis sur les préparatifs et l'organisation de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, et à se prononcer sur les thèmes de la réunion, la candidature des pays désireux d'accueillir la réunion et les modalités des processus préparatoires régionaux. L'avis des pays a également été sollicité sur les modalités d'organisation des futures sessions de la Conférence.

43. Le secrétariat a présenté un historique des conférences ministérielles qui avaient eu lieu depuis 1985 et a évoqué les modalités et les résultats d'autres réunions régionales de haut niveau sur l'environnement et le développement, à savoir le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable, organisé chaque année par la CESAP, et le Forum des ministres et autorités environnementales de l'Asie et du Pacifique, organisé tous les deux ans par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

44. Les pays ci-après ont fait les déclarations: Australie, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Japon et Kazakhstan. Des déclarations ont été faites également par les représentants du PNUE, de l'OIT et du Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration, du Mécanisme régional de participation des organisations de la société civile et du Centre pour l'environnement et le développement.

45. Le Comité a remercié le secrétariat d'avoir fait le point des préparatifs de la prochaine Conférence, qui allait avoir lieu à un moment particulièrement intéressant, après l'adoption du programme pour le développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de la troisième Conférence sur le financement du développement, et après la Conférence de Paris sur la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Considérant l'importance de la Conférence ministérielle pour traiter des problèmes émergents de l'environnement et du développement et de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, le représentant du Bangladesh a fait savoir au Comité que son pays envisageait d'accueillir la septième Conférence ministérielle au Bangladesh en 2016.

46. Un membre de la délégation chinoise a fait une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour dans laquelle il a exprimé le soutien de son pays pour que la CESAP joue un rôle positif dans la mise en œuvre du Programme à

l'horizon 2030. Il a également informé le Comité de la proposition de son Gouvernement concernant le Fonds de coopération Sud-Sud sur les changements climatiques ainsi que de son initiative sur l'Internet énergétique mondial.

47. Le Comité a pris note des suggestions concernant l'établissement de synergies entre la Conférence, le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable et le Forum des ministres et des autorités environnementales de l'Asie et du Pacifique du PNUE et de la nécessité de veiller à leur cohérence. On a noté que les trois conférences avaient une portée et des objectifs semblables. Il a donc été suggéré d'établir une coordination, une cohérence et une rationalisation entre elles. Une étroite coordination et une coopération soutenue entre la CESAP et le PNUE, ainsi qu'avec d'autres institutions des Nations Unies, organisations internationales/régionales et organisations de la société civile ont été jugées essentielles au succès de ces conférences. Le Comité a pris note de la suggestion des représentants de la société civile et de l'OIT selon lesquels ces forums régionaux devraient demeurer inclusifs. Une délégation a recommandé de ne pas convoquer la Conférence ministérielle de manière régulière après 2016 mais plutôt de la réunir à titre exceptionnel à la demande des États membres.

48. Le représentant du PNUE a souligné l'étroite collaboration existante entre la CESAP et le PNUE et a cité en exemple l'organisation conjointe du Forum des ministres et autorités environnementales de l'Asie-Pacifique et du Forum sur le développement durable en Asie et dans le Pacifique qui avait eu lieu en séquence en mai 2015. À son avis, ce dispositif avait permis de renforcer la coordination et d'économiser des ressources. L'intervenant a souligné que le Forum des ministres et autorités environnementales constituait un moyen de plus pour permettre aux États membres de parvenir à un consensus et de faire connaître leurs préoccupations à l'échelle mondiale. Le PNUE participait traditionnellement à l'organisation de la Conférence ministérielle et des liens seraient établis dans toute la mesure du possible entre le Forum des ministres et autorités environnementales de 2016 et la Conférence.

49. Les représentants du Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration et du Mécanisme régional Asie-Pacifique pour l'engagement de la société civile se sont déclarés satisfaits de la collaboration établie entre la CESAP et le PNUE dans les activités régionales de développement durable en vue d'agir sur le problème des démarches cloisonnées qui constituait un obstacle au développement durable. L'intervenant a appelé à la cohérence entre les réunions et plateformes régionales sur le développement durable, s'agissant notamment des thèmes, produits et processus pour la participation d'organismes de la société civile et autres parties prenantes. Il a fait l'éloge de la pratique du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable concernant l'inclusion de parties prenantes et a déclaré que le Forum constituait une organisation faitière et un point de convergence pour les activités liées au développement durable dans la région. On a fait valoir que diverses institutions des Nations Unies pourraient apporter leur appui au Forum par l'intermédiaire du Mécanisme de coordination régional sous la direction de la CESAP. L'intervenant a recommandé aussi que la Conférence s'inspire des mesures prises par le Forum avec la collaboration du PNUE pour s'assurer des participations destinées à rendre le Forum plus inclusif.

50. Le représentant du Centre pour l'environnement et le développement a émis l'avis que le Forum devrait être calqué sur la structure du Forum politique de haut niveau sur le développement durable lorsqu'il serait organisé à l'échelon politique le plus élevé tous les quatre ans.

D. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session

51. En présentant ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a donné un aperçu du processus par lequel la Commission adoptait ses résolutions et il a rappelé les directives concernant les projets de résolution qui avaient été adoptés par la Commission dans sa résolution 71/1.

52. Les États membres ont été invités à distribuer à l'avance des propositions et/ou des textes de projet de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session; toutefois aucun projet de résolution n'a été soumis au Comité pour examen.

E. Examen de l'orientation future du sous-programme

53. Un représentant de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de la CESAP a présenté des informations concernant les préparatifs du projet de cadre stratégique 2018-2019, à soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session pour approbation. Les grands axes du cadre stratégique ont été exposés, notamment le fait qu'il reposait sur des mandats approuvés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la CESAP; le Programme à l'horizon 2030; le Programme d'action d'Addis-Abeba; les programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement; ainsi que des documents thématiques tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Les États membres ont été invités à donner leur avis sur l'orientation future du sous-programme.

54. Des déclarations ont été faites par la représentante de la République de Corée et par un représentant du Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile au nom des organisations de la société civile.

55. La représentante de la République de Corée a informé le Comité des activités récentes entreprises dans le cadre de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte, mise en œuvre en partenariat avec la CESAP depuis 2005. Rappelant que cette initiative avait récemment été prolongée pour une durée supplémentaire de cinq ans à la soixante et onzième session de la Commission en mai 2015, elle a fait savoir au Comité que son Gouvernement était en train de négocier avec le secrétariat un accord concernant la mise en œuvre de la troisième phase, et elle a invité tous les membres et membres associés à participer activement aux activités du réseau.

56. La représentante du Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile a enjoint les membres et membres associés ainsi que toutes les parties prenantes de saisir toutes les occasions de faire avancer la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Elle a souligné qu'il était important d'assurer une participation multipartite et qu'il serait souhaitable que soit désigné un rapporteur spécial des Nations Unies sur le développement durable pour faciliter la mise en place d'un mécanisme indépendant d'examen pour le Programme à l'horizon 2030.

F. Questions diverses

57. Le Comité a pris note d'une recommandation du représentant des Maldives quant à la désignation d'un rapporteur spécial sur le développement durable pour le système des Nations Unies.

58. Un représentant d'organisations de la société civile a proposé d'utiliser l'indice de développement humain en combinaison avec l'indice d'empreinte écologique pour en faire un indicateur composite permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

G. Adoption du rapport

59. Le Comité a adopté le rapport sur sa quatrième session le 13 novembre 2015.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

60. Le Comité a tenu sa quatrième session à Bangkok du 11 au 13 novembre 2015.

61. La Secrétaire exécutive de la CESAP a fait une déclaration liminaire.

62. Une allocution d'ouverture a été prononcée par M^{me} Araya Nuntapotidech, Secrétaire permanente adjointe du Ministre thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement.

63. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire exécutive a souligné les progrès accomplis par le secrétariat pour répondre aux principaux problèmes d'environnement et de développement dans la région et a pris acte des résultats des principales concertations régionales qui guidaient les activités du secrétariat, en particulier le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Elle a noté que les mandats mondiaux qui lui avaient été confiés récemment permettaient au Comité de devenir une instance mieux à même de prendre en charge, dans sa globalité, la coordination du programme de développement durable dans la région. Elle a appelé à un réexamen du mandat du Comité, afin que celui-ci puisse se repositionner de manière à mieux contribuer à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.

64. Dans son discours liminaire, M^{me} Nuntapotidech a reconnu l'importance du Comité en tant que plateforme fondamentale de coopération régionale. Elle a noté que sa quatrième session se tenait à un moment charnière, après l'adoption du Programme à l'horizon 2030. Elle a informé le Comité des initiatives prises récemment par le Gouvernement thaïlandais dans le domaine de l'environnement et du développement, notamment la création du Comité national de développement durable présidé par le Premier Ministre et chargé d'accompagner la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi que des initiatives relatives à la gestion intégrée des ressources en eau, aux changements climatiques et à la gestion des déchets.

B. Participation

65. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Tonga et Macao (Chine).

66. La Suisse était présente en qualité d'observateur.

67. Ont participé à la session les représentants des organismes des Nations Unies suivants: Fonds des Nations Unies pour l'enfance; ONU-Habitat; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; OIT et PNUE.

68. Des représentants de 13 organisations de la société civile et d'autres entités ont par ailleurs assisté à la session en qualité de participants et d'exposants au Pavillon des partenariats pour le développement des capacités.

C. Élection du Bureau

69. Le Comité a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Gopi Nath Mainali (Népal)
Vice-Présidents:	M. Md. Afzal Hossain (Bangladesh) M. Karna Bahadar Samal (Bhoutan)
Rapporteur:	M. Ahmed Wisam (Maldives)

D. Ordre du jour

70. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités.
5. Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable:
 - a) Première session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;
 - b) Deuxième session du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable;
 - c) Sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation;
 - d) Réunion préparatoire régionale de haut niveau de la Conférence Habitat III pour la région Asie-Pacifique;
 - e) Concertation 2014 sur l'énergie pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique;
 - f) Cinquième Forum international sur l'énergie pour le développement durable;
 - g) Atelier sur l'eau et la croissance verte en Asie et dans le Pacifique aux fins de la préparation des contributions régionales au septième Forum mondial de l'eau.
6. Préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.
7. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.

8. Examen de l'orientation future du sous-programme.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

71. Une manifestation parallèle sur le thème de la valorisation des déchets et de la mutation des villes a été organisée par le secrétariat le 11 novembre 2015.

72. Une manifestation parallèle consacrée aux rôles de la CESAP et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dans l'examen et le suivi du Programme à l'horizon 2030 s'est tenue le 12 novembre 2015 en coopération avec le PNUE.

73. Une manifestation parallèle consacrée au renforcement des capacités pour l'apprentissage en ligne à l'intention des décideurs a été organisée par le secrétariat le 13 novembre 2015.

74. Une manifestation parallèle intitulée « Quel engagement pour la société civile dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ? » a été organisée par le Mécanisme régional Asie-Pacifique de participation des organisations de la société civile le 13 novembre 2015.

75. Un Pavillon des partenariats pour le développement des capacités a présenté les activités menées par un large éventail de partenaires et de parties prenantes, dont les organisations de la société civile, le monde universitaire, les groupes de réflexion et les organisations internationales.

Annexe**Liste des documents**

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CED(4)/1	Transformation pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique: examen des nouvelles tendances régionales et fixation des priorités	4
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CED(4)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CED(4)/L.2	Projet de rapport	10
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/CED(4)/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/CED(4)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/CED(4)/INF/3 (en anglais seulement)	Tentative programme	1
E/ESCAP/CED(4)/INF/4 (en anglais seulement)	Outcomes of the first and second sessions of the Asia-Pacific Forum on Sustainable Development	5 a) et b)
E/ESCAP/CED(4)/INF/5 (en anglais seulement)	Outcomes of the sixth Asia-Pacific Urban Forum and the High-level Regional Preparatory Meeting for Habitat III for Asia-Pacific	5 c) et d)
E/ESCAP/CED(4)/INF/6 (en anglais seulement)	Conclusion and recommendations of the 2014 policy dialogue on energy for sustainable development for Asia and the Pacific	5 e)
E/ESCAP/CED(4)/INF/7 (en anglais seulement)	Report on the joint statement of the Executive Secretaries of the United Nations Regional Commissions for the Fifth International Forum on Energy for Sustainable Development	5 f)
E/ESCAP/CED(4)/INF/8 (en anglais seulement)	Experiences on water and green growth in Asia and the Pacific	5 g)